

Intervention – Conseil départemental du Val-de-Marne

Convention SAF 94 – 2026-2028

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui une convention importante, car elle concerne un outil structurant de notre politique d'aménagement : le SAF 94.

Depuis plus de trente ans, il permet aux collectivités de maîtriser le foncier, de lutter contre la spéculation et de rendre possibles des projets d'intérêt général qui, sans lui, resteraient à l'état d'intention.

Le rapport le rappelle d'ailleurs : le SAF 94 est un outil majeur pour accompagner les mutations urbaines de notre territoire absolument nombreuses entre l'arrivée du nouveau réseau de transport (ligne 14, ligne 15, câble A, T9) mais aussi le caractère inondable de notre département, la concentration d'1/3 des coupures urbaines en Ile de France, la grande mutabilité des emprises industrielles, pour ne citer que ces quelques exemples parlants.

Mais précisément, c'est là que se situe une difficulté.

Car entre l'ambition affichée et les orientations proposées, un écart apparaît.

D'un côté, nous parlons de **pérennité**, de **développement**, de **réaffirmation du soutien du Département**.

De l'autre, nous constatons une **réduction des moyens** et un **resserrement du périmètre d'intervention**.

Et cela pose une question de fond : comprenons-nous encore pleinement ce qu'est l'aménagement ?

L'aménagement, ce n'est pas une intervention ponctuelle, à la parcelle, dans une logique immédiate.

L'aménagement, par définition, **recompose la ville du sol au plafond**.

Il s'inscrit dans **le temps long** dont la première étape est la maîtrise foncière qui rend possible la transformation et qui joue un rôle déterminant de l'économie du changement urbain.

Il suppose des acquisitions progressives, des recompositions foncières, des équilibres économiques et urbains qui ne se construisent pas en quelques mois.

C'est précisément pour cela que le portage foncier est externalisé : parce que les collectivités, seules, ne peuvent pas immobiliser sur la durée des capacités financières aussi importantes.

Et c'est précisément pour cela que les parcelles ne sont pas pensées isolément, mais comme **un ensemble cohérent**, évolutif, capable d'accueillir un projet global.

Dès lors, le choix qui nous est proposé interroge.

Réduire le périmètre d'intervention,
restreindre certaines opérations,
limiter les temporalités,

c'est prendre le risque de fragiliser ce qui fait la nature même de l'outil.

C'est, en quelque sorte, adapter l'outil à une logique de court terme, alors même qu'il a été conçu pour répondre au temps long. C'est même antinomique.

Il y a également une autre réalité qu'il nous faut rappeler.

Le SAF 94 ne fonctionne pas comme un outil sectoriel dépendant d'une seule compétence comme cela est écrit. Sa force, c'est précisément d'être **au croisement des compétences** :

- celles du Département,
- celles des communes,
- celles des intercommunalités,
- et, plus largement, de l'ensemble des acteurs publics engagés dans les projets.

L'aménagement n'est jamais la compétence de l'un sans l'autre.

C'est **l'addition des volontés, des responsabilités et des moyens** qui permet de faire émerger des projets cohérents, durables et utiles.

Et c'est cette articulation qui fait la singularité et l'efficacité du SAF 94.

Alors oui, nous devons tenir compte des contraintes budgétaires qui sont le lot partagé des acteurs du SAF et qui renforce le besoin d'un portage.

Mais nous devons aussi veiller à ne pas affaiblir, par des choix de recentrage trop restrictifs, un outil qui a fait ses preuves.

Car derrière ces orientations, il y a des conséquences concrètes :

- des projets plus difficiles à monter,
- des opérations plus lentes à émerger,
- et, au final, une capacité d'action réduite pour les collectivités alors que **Le Haut Conseil pour le climat appelle les collectivités locales à plus d'ambition en faveur de la transition écologique**. Son rapport la semaine dernière (je rappelle que cette instance L'instance indépendante estime que les territoires, en première ligne face au réchauffement, devraient s'endetter pour financer des actions qui renforcent leur résistance aux aléas climatiques.

Notre groupe demande donc à l'occasion de cette convention un débat avec l'ensemble des acteurs publiques sur le sujet pour définir la future stratégie du SAF ou de tout autre outil foncier.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.